

N°2023/009

**DÉCISION DU MAIRE**

**PRISE EN APPLICATION  
DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Service émetteur : bibliothèque municipale

Objet : Exposition « 1, 2, 3 banque » ; d'Olivier Philipponneau et Raphaële Enjary.

Titulaire : La Galerie Robillard – 106 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS

**Le Maire de la Ville de Vaujours,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

**VU** l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

**VU** le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment son article R2122-8,

**VU** la proposition financière transmise à la ville et validée par les services concernés.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un prestataire La Galerie Robillard – 106 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS pour assurer l'Exposition « 1, 2, 3 banque » ; d'Olivier Philipponneau et Raphaële Enjary.

**CONSIDÉRANT** les termes du contrat tels que proposés par La Galerie Robillard – 106 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS, pour assurer l'Exposition « 1, 2, 3 banque » ; d'Olivier Philipponneau et Raphaële Enjary, et ce pour un montant 760 HT soit 912 euros TTC la location de l'exposition.

**CONSIDÉRANT** que la durée du contrat est de 12 jours. La période de l'exposition est prévue du 21 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023 au sein de la bibliothèque municipale.

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** de confier à la Galerie Robillard – 106 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS, pour assurer l'Exposition « 1, 2, 3 banque » ; d'Olivier Philipponneau et Raphaële Enjary, et ce pour un montant 760 HT soit 912 euros TTC la location de l'exposition.

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



**ARTICLE 2 :** DIT que le contrat de prêt de l'exposition « 1, 2, 3 banquise » ; d'Olivier Philipponneau et Raphaële Enjary est conclu pour une durée de douze jours au sein de la bibliothèque municipale.

**ARTICLE 3 :** DIT que les personnes présentes respecteront les mesures en vigueur et mettront en place les gestes barrières.

**ARTICLE 4 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

**ARTICLE 5 :** Le directeur général des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité et peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA) peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécurse citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé. Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et notifiée à l'intéressé

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et notifiée à l'intéressé

Fait à Vaujours, le 31 janvier 2023



Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

